

PROCURATION
DEVANT SERVIR AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES INVESTISSEURS DE
LA CATÉGORIE MACKENZIE CUNDILL AMÉRICAIN ET DE LA CATÉGORIE MACKENZIE
CROISSANCE AMÉRICAIN

Le 17 janvier 2020

Je, soussigné porteur de titres d'organisme de placement collectif du fonds ou des fonds indiqués ci-après (chacun, un « **Fonds** »), nomme par les présentes Jeff Ray, vice-président du développement des produits, ou, s'il n'est pas présent aux assemblées extraordinaires, Michael Gold, vice-président adjoint, Services juridiques, tous deux de Corporation Financière Mackenzie, gestionnaire des Fonds, ou, à la place de ces personnes,..... comme mon fondé de pouvoir, avec plein pouvoir de substitution, pour assister, agir et voter en mon nom aux assemblées extraordinaires des porteurs de titres (les « **investisseurs** ») du ou des Fonds qui auront lieu le 17 janvier 2020, à 9 h (HE), ou à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si j'y assistais en personne. Les fondés de pouvoir désignés précédemment reçoivent comme directive expresse d'exercer les droits de vote rattachés aux titres du Fonds immatriculés en mon nom de la façon indiquée ci-dessous (voir les notes 1 et 2 ci-après).

Options de vote par procuration

Si vous n'avez pas l'intention d'assister aux assemblées extraordinaires des Fonds, veuillez soumettre votre formulaire de procuration de l'une des trois méthodes suivantes :

1. en accédant au site www.secureonlinevote.com, en inscrivant le numéro de contrôle à 12 chiffres figurant sur le présent formulaire de procuration et en suivant les instructions simples qui vous seront données sur ce site Web;
2. en transmettant par télécopieur votre formulaire de procuration rempli au 1 888 496-1548 (sans frais);
3. en signant et en datant le formulaire de procuration et en le retournant dans l'enveloppe-réponse affranchie fournie à cette fin.

Pour que les droits de vote qui s'y rattachent soient exercés aux assemblées extraordinaires, votre formulaire de procuration doit parvenir à Proxy Processing, 94 Scarsdale Road, North York (Ontario) M3B 9Z9 au plus tard à 17 h (HE) le 15 janvier 2020.

Résolution visant la fusion de Fonds – Assemblée du 17 janvier 2020
(Porteurs de titres du Fonds en dissolution)

1. Vote **pour** ou **contre** la résolution présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations approuvant la fusion de la Catégorie Mackenzie Cundill Américain avec la Catégorie Mackenzie Croissance américaine, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Résolution visant la fusion de Fonds – Assemblée du 17 janvier 2020
(Porteurs de titres du Fonds prorogé)

2. Vote **pour** ou **contre** la résolution présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations approuvant la fusion de la Catégorie Mackenzie Cundill Américain avec la Catégorie Mackenzie Croissance américaine, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Si des modifications à une résolution sont proposées aux assemblées extraordinaires, ou à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, ou si d'autres questions dont le gestionnaire des Fonds n'a pas actuellement connaissance sont dûment soumises aux assemblées extraordinaires, ou à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, la présente procuration confère aux fondés de pouvoir le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de ces modifications ou de ces autres questions comme bon leur semble.

Je révoque toute procuration donnée précédemment à l'égard des assemblées extraordinaires. La présente procuration est sollicitée au nom du gestionnaire des Fonds. Les investisseurs peuvent nommer une personne autre que les fondés de pouvoir désignés ci-dessus pour assister et agir en leur nom aux assemblées extraordinaires. Pour exercer ce droit, il suffit d'inscrire le nom de leur fondé de pouvoir dans l'espace en blanc ci-dessus prévu à cette fin.

DATÉ du jour du mois de 20 ..

.....
Signature de l'investisseur

.....
Nom de l'investisseur
(en caractères d'imprimerie)

NOTES :

1. Si aucune directive n'est fournie, à savoir si le vote est pour ou contre la résolution décrite ci-dessus, les fondés de pouvoir sont enjoins d'exercer les droits de vote rattachés à la présente procuration POUR la résolution.
2. La présente procuration doit être signée et datée par l'investisseur inscrit ou par son fondé de pouvoir autorisé par écrit. Si l'investisseur est une société, la procuration doit être signée et datée par un dirigeant ou un représentant dûment autorisé de la société. Si la procuration n'est pas datée dans l'espace prévu à cet effet, elle est réputée porter la date de son envoi par la poste.